

Prévenir le harcèlement moral

Le harcèlement moral au travail a un impact sur la santé des salariés et sur l'organisation de l'entreprise.

Le harcèlement moral est puni par la loi depuis 2012. Au-delà du cadre légal, cette formation vise à vous donner les clés pour prévenir les comportements relevant du harcèlement en identifiant les comportements à risque. Elle a également pour but de vous apporter des outils pour gérer les situations.

Objectifs

Le harcèlement moral est puni par la loi depuis 2012. Au-delà du cadre légal, cette formation vise à vous donner les clés pour prévenir les comportements relevant du harcèlement en identifiant les comportements à risque. Elle a également pour but de vous apporter des outils pour gérer les situations.

Public Visé

Direction, managers, référent HS et agissements sexistes, membres CSE.

Pré Requis

Avoir suivi la formation « Sensibilisation au harcèlement moral ».

Objectifs pédagogiques

- Savoir identifier une situation de harcèlement moral
- Identifier les signes et les conséquences sur les personnes ainsi que sur l'organisation
- Les moyens de prévention
- La gestion d'une situation présumée d'harcèlement :
 - Accueillir un signalement et évaluer la matérialité des faits
 - Initier une enquête
 - Identifier les acteurs de la santé au travail et savoir orienter les salariés

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation action, Heuristique, démonstrative, participative.

Parcours pédagogique

Harcèlement moral : de quoi parle-t-on ?

- Retour sur le module 1 de la formation : « Sensibilisation au Harcèlement moral »

Reconnaître les cas de harcèlement :

- Retour sur le module 1 de la formation : « Sensibilisation au Harcèlement moral »

Réagir face à une situation présumée de harcèlement :

- Alerter : quelle procédure suivre ? (Qui ? Quand ? Comment ?).
- Connaître les différents types d'enquête.
- Adopter une posture appropriée.
- Faire un entretien d'écoute active pour accueillir le signalement.
- Etudier de la matérialité des faits et recueil des faits.
- Connaître les recours possibles : prévenir les acteurs adéquats (médecins du travail, CSE ...).
- Mettre en place les mesures conservatoires possibles.
- Prendre les mesures disciplinaires appropriées.

Prévenir du harcèlement dans l'entreprise :

- Mettre en place et animer une politique de prévention concertée et globale
- Sensibiliser l'ensemble des salariés par des outils de communication (charte, code de bonne conduite, les événements indésirables en entreprise, définition du rôle du management, formation, journée de sensibilisation ...).
- Mettre en place un dispositif de relais d'alerte.

Délai d'accès : Jusqu'à la veille de la formation, après validation du dossier administratif.

Tarif : Nous contacter.

V-10-05-2023

Méthodes et modalités d'évaluation

- Test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.
- Etudes de cas : jurisprudence en matière de harcèlement, analyse d'une situation potentiellement sensible.
- Mise en situation : entretien d'accueil et de recueil.

Modalités d'Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter.



Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 1 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Emmanuelle Faure
Directrice

Tél. : 0623749237
Mail : e.faure@conceptrh-formation.fr